

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 20 AVRIL 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT AVRIL,**

**à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.**

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE.**

**Absents : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI.**

**OBJET : Finances-Patrimoine – Marché en groupement de commandes « Vérifications périodiques réglementaires » de 7 lots - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature des marchés**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de services » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Les parties prenantes à la présente consultation sont : Angers Loire Métropole (coordonnateur du groupement) - Ville d'Angers – CCAS d'Angers – EPCC Le Quai - Avrillé - Bouchemaine – Ecoufant – Les Ponts de Cé - Montreuil-Juigné - Saint-Barthélemy d'Anjou - Saint Gemmes sur Loire - Béhuard - Cantenay-Epinard - Ecuillé - Feneu - Longuenée en Anjou – Saint Clément de la Place – Saint-Martin du Fouilloux - Sarrigné - Savennières - Soulaines sur Aubance et Soulaire et bourg.

Le 9 février 2021, en application des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161- à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, Angers Loire Métropole coordonnateur du groupement de commandes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire sans minimum, ni maximum, pour les vérifications périodiques réglementaires dans les bâtiments. La consultation est composée de 7 lots.

Actués en réception à la préfecture  
048264801158120210420 DEL 2021 043 E  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception : 25/04/2021

L'accord cadre à bons de commandes est passé pour une durée initiale de 2 ans. Il pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme, 1 fois par période de 2 ans, puis 2 fois par période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 6 ans.

Les prestations démarreront à la date de notification des marchés.

La remise des offres a eu lieu le 16 mars 2021 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 19 avril 2021, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- **Lot n° 1 « Vérification réglementaire électrique des bâtiments Ville d'Angers (Sports, Education-Enfance, Ilot Mairie) et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (compris panneaux photovoltaïques) »**
  - SOCOTEC pour un montant annuel estimé à 40 988.71 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 2 « Vérification réglementaire électrique des bâtiments Ville d'Angers (Action Culturelle, Urbanisme), EPCC « Le Quai », des bâtiments Angers Loire Métropole (hors process industriel) et des autres membres du groupement »**
  - DEKRA pour un montant annuel estimé à 40 595.09 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 3 « Vérification réglementaire électrique des bâtiments et équipements à process industriel »**
  - BUREAU VERITAS pour un montant annuel estimé à 7 194.00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 4 « Vérification périodique des matériels électriques événementiels, des perches scéniques, des points d'ancrage et moyens d'accès en hauteur pour les différents membres du groupement**
  - SOCOTEC pour un montant annuel estimé à 7 062.00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 5 « Vérification réglementaire des ascenseurs, monte-charges et Elévateur pour Personnes à Mobilité Réduite »**
  - APAVE pour un montant annuel estimé à 9 980.00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 6 « Vérifications triennales du désenfumage mécanique, des Robinets d'Incendie, du grand déluge et des systèmes de sécurité incendie catégories A et B, Colonne sèche du grand théâtre éclairage de secours de l'espace scénique du grand théâtre »**
  - BUREAU VERITAS pour un montant annuel estimé à 21 260.00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.
- **Lot n° 7 « Vérification réglementaire des installations climatiques, des installations destinées à la production et la distribution d'énergie thermique et des installations de gaz combustible »**
  - DEKRA pour un montant annuel estimé à 27 120.00 € HT pour l'ensemble des membres du groupement.

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- le budget principal :
  - o Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 6156  
« Maintenance »
- Les budgets annexes :
  - o Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure - Imputation 61568  
« Maintenance-Autres »

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 19 avril 2021 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,  
Présidente déléguée

